



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

congé de fin d'activité

Question écrite n° 2519

Texte de la question

M. Jean-Pierre Baeumler demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation s'il entend proposer au Parlement de prolonger au-delà du 31 décembre 1997 les dispositions de la loi du 16 décembre 1996 portant sur le congé de fin d'activité. Une telle mesure serait notamment particulièrement bien accueillie par les salariés de la fonction publique territoriale étant donné que tout emploi libéré par l'attribution d'un congé de fin d'activité donne lieu à un recrutement.

Texte de la réponse

Le congé de fin d'activité institué par la loi n° 96-1093 du 13 décembre 1996, en permettant à des fonctionnaires ou à des agents publics de cesser leurs fonctions dès l'âge de cinquante-huit ans avec un revenu de remplacement jusqu'à l'âge de soixante ans, est de nature à favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Les informations recueillies confirment l'intérêt que le congé de fin d'activité a suscité auprès des fonctionnaires, notamment auprès de ceux qui étaient en situation de cessation progressive d'activité. Le Gouvernement est particulièrement sensible à toute mesure destinée à améliorer l'emploi des jeunes, aussi la prorogation du congé de fin d'activité au-delà du 31 décembre 1997 mérite d'être étudiée avec la plus grande attention. Elle soulève quelques difficultés techniques qui justifient toutefois une réflexion complémentaire en concertation avec les organisations syndicales représentatives de fonctionnaires. C'est pourquoi, la position du Gouvernement ne pourra être définitivement arrêtée que dans les prochaines semaines et se traduire, le cas échéant, par un projet de disposition législative modificative de la loi du 13 décembre 1996.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Baeumler](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2519

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 novembre 1997

Question publiée le : 1er septembre 1997, page 2755

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3969